

MODE D'EMPLOI

FERRANDI

PARIS

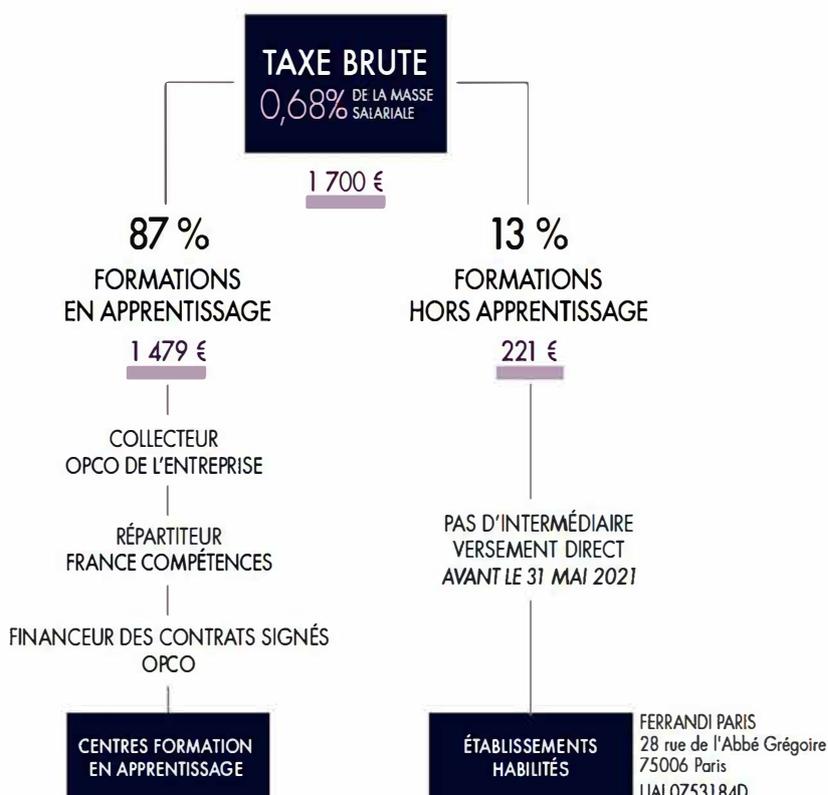
En 2022, FERRANDI Paris reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.
Le solde de votre taxe d'apprentissage (13%) peut être versé directement à notre établissement.

LES ÉTAPES CLÉS :

- 1 Calculez votre masse salariale 2021 pour déterminer votre enveloppe "solde de la TA" disponible.
- 2 Vérifiez la présence des établissements éligibles sur les listes préfectorales.
FERRANDI Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI 0753184D sur la liste préfectorale Île-de-France.
- 3 Versez le montant de l'enveloppe directement aux établissements habilités de votre choix. Votre versement doit nous parvenir entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022. A réception, nous vous adressons votre reçu.

SCHÉMA DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

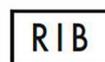
EXEMPLE POUR UNE MASSE SALARIALE DE 250 000 € ($MS \times 0,68 / 100 = TA$)



COMMENT VERSER À FERRANDI PARIS ?



Par chèque à l'ordre de :
FERRANDI Paris
Taxe Apprentissage
28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris



Par virement :
Renseignements bancaires
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3918 594
BIC : BNPAFRPPXXX



VOTRE CONTACT

PAULO LOPES
Responsable Relations Entreprises
Tél : 01 49 54 18 23 / plop@ferrandi-paris.fr